



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de
l'Université de Limoges





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de l'Université de Limoges



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°521
« Sciences et Ingénierie pour
l'Information (S2I) »
de l'Université de Limoges



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Guy VERNET, Université Paris-Sud 11

Experts :

M. Ernest HIRSCH, Université de Strasbourg

M. Jean-Marc PELLETIER, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

M. Simon E.B. THIERRY, Jeune docteur, Université de Strasbourg

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Frédéric TRUCHET

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale S2I, qui est de taille significative, présente une très forte coloration régionale à travers son rattachement au PRES Limousin Poitou-Charentes qui regroupe les universités de Limoges (établissement support principal), Poitiers et La Rochelle, ainsi que l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges (ENSMA). De fait, cette école doctorale fédère au niveau régional la formation doctorale dans un large domaine thématique : Mathématiques et applications ; Informatique et applications ; Electronique des hautes fréquences, Photonique et systèmes ; Image, signal et Automatique. Le changement d'intitulé demandé dans le cadre du projet : « Sciences et ingénierie pour l'information, mathématiques (S2IM) », vise à donner une meilleure visibilité aux mathématiques au sein de l'ED. L'ED s'appuie par ailleurs sur un solide réseau de laboratoires (au sein duquel l'XLIM tient un rôle assez dominant), mais aussi sur un certain nombre de structures de recherche régionales (pôles de compétitivité, institut Carnot XLIM, plate formes). Elle bénéficie parallèlement d'une bonne intégration dans le tissu industriel régional (laboratoire commun avec Thalès).

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
287	125	2.3	7.5	70	42	7.6%	99.3 %	3 %	-

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	25.9 %	32.8 %	39.4 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	13.0 %	10.4 %	7.6 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	53.7 %	47.8 %	53.03 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	7.4 %	6.0 %	15.02 %
Taux de réponse	94.44 %	92.54 %	100 %



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La présentation orale du directeur, bien que trop longue, ainsi que les entretiens ou échanges avec les divers acteurs concernés ont permis d'apporter des précisions convaincantes au contenu du dossier. Ainsi, le comité souhaite souligner la qualité globale de cette école doctorale et de sa gouvernance ainsi que l'engagement de son directeur. Cette appréciation positive est liée pour une part à l'excellente évolution récente constatée.

Le comité est conscient de la difficulté de gérer une école doctorale éclatée sur trois sites très distants pour ce qui concerne, en particulier, la politique scientifique (via la répartition des contrats doctoraux par exemple), l'organisation des formations ou encore la coordination des secrétariats. L'école doctorale doit réfléchir à des solutions pour maintenir son identité, voire la conforter.

Le comité recommande que l'école doctorale fasse un sérieux effort pour développer son image aux niveaux national et international. Cela concerne directement le recrutement des doctorants et l'insertion professionnelle des docteurs.

- Points forts :

- Adossement scientifique.
- Bonne intégration dans la politique de site.
- Evolution générale de l'ED très positive.
- Equipe de direction très engagée.
- ED (direction et secrétariat) à l'écoute des doctorants.
- Implication des doctorants.

- Points faibles :

- Manque d'ouverture au niveau du recrutement.
- Difficultés liées au caractère multi-site de l'ED, en particulier pour la répartition des contrats doctoraux et les formations.
- Visibilité nationale et internationale à renforcer sérieusement.
- Taux d'abandon à analyser.
- Précarisation à long terme des docteurs à surveiller.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A



Recommandations pour l'établissement

Les établissements porteurs devraient donner à l'école doctorale les moyens de confirmer et conforter les évolutions positives constatées pour son fonctionnement. En particulier, les moyens humains (secrétariat) sont insuffisants pour une ED de cette taille. L'actuelle charte des thèses du PRES devrait être reprise afin de la faire évoluer vers un document contraignant reflétant réellement les règles imposées par l'ED.

Par ailleurs, les établissements porteurs devraient conduire une réflexion visant à aider l'ED à conforter son identité et sa visibilité aux niveaux national et international.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Le conseil de l'école doctorale comporte 26 membres, dont 8 membres extérieurs, et 5 doctorants élus. La représentation des laboratoires semble assez bien équilibrée. Par contre, le conseil ne se réunit que 2 fois par an alors que la norme est de 3 réunions par an. Le bureau exécutif est composé du directeur entouré des 3 directeurs adjoints (ce qui assure la représentation des 4 établissements supports) et des 6 directeurs de laboratoire. Le bureau exécutif s'adjoit une commission de recrutement chargée de répartir les contrats doctoraux sur chaque site. Ce mode de fonctionnement « éclaté » devrait inciter l'école doctorale à réfléchir à des solutions visant au renforcement de son identité en liaison avec le développement de sa propre politique scientifique.

La forte mutualisation des moyens des ED au niveau du PRES Limousin Poitou-Charentes ou des 4 établissements supports se traduit par un partage des locaux et des secrétariats entre les ED concernées. Sur le site de Limoges par exemple, la secrétaire concernée par l'ED S2I a en charge 4 écoles doctorales, ce qui semble excessif relativement à la taille des ED, même si cette charge est assumée, à la grande satisfaction des doctorants. Ce mode de fonctionnement ne semble pas poser de problèmes sur le terrain, mais il ne facilite pas, là également, le développement d'une identité forte de l'ED.

La communication et l'information des étudiants et doctorants s'effectuent également par le site Web de l'ED ouvert en mars 2010 et qui demande à être développé et mis à jour régulièrement pour devenir un véritable outil de travail.

- Bilan quantitatif :

L'école doctorale compte près de 290 doctorants pour un total de 281 chercheurs permanents et 125 HDR. On peut souligner à ce niveau la position très dominante de l'XLIM (LIM + SIC) qui représente près de 70 % du potentiel d'encadrement. Au-delà du nombre moyen de doctorants par HDR qui est raisonnable, l'école doctorale devrait définir, en concertation avec ses laboratoires, une politique vis-à-vis des HDR qui ne font pas apparaître d'activité d'encadrement (ce qui signifie que le taux moyen d'encadrement effectif est supérieur à celui annoncé), et préciser les règles d'encadrement pour les non-HDR. Le nombre moyen de thèses soutenues par an est de 70, ce qui est favorable. Par contre, l'ED devra travailler à la recherche de solutions destinées à poursuivre la diminution de la durée moyenne des thèses qui est actuellement de 3 ans 6 mois. Le taux d'abandon de 7,6 %, devra par ailleurs impérativement être analysé.

- Encadrement et suivi :

La charte des thèses est établie au niveau du PRES Limousin Poitou-Charentes. Ce document non contraignant décrit les conditions très générales pour les études doctorales depuis l'entrée en thèse jusqu'à la soutenance et l'insertion professionnelle. Il doit donc être complété par le règlement propre à l'ED (précisant en particulier le seuil de financement, les règles pour l'encadrement, la durée maximum de la thèse, les critères pour la soutenance), signé par les acteurs de la thèse.



Le suivi des doctorants durant les 3 années de thèse, pour l'essentiel un seul entretien en fin de 1^{ère} année, demande à être sérieusement renforcé. Il convient cependant de souligner ici le rôle très positif du secrétariat.

Le suivi de l'insertion des docteurs est assuré par le secrétariat du collège de site. L'enquête révèle une précarisation à long terme de la situation des docteurs (typiquement 20 %) qui est à analyser et à surveiller.

- Financement des thèses :

La grande majorité des thèses fait l'objet d'un financement officiel. On compte environ 28 % d'allocations de recherche, 21 % de financements par les organismes de recherche, 18 % de financements par les régions, 16 % de financements du Ministère des affaires étrangères, 9 % de contrats CIFRE. Un seuil de financement minimum de 600 € est actuellement appliqué. La réflexion sur les conséquences d'un seuil trop bas devra être poursuivie par l'ED.

- Formation :

L'école doctorale exige la validation d'un total de 96 heures de formation au total, réparties selon trois axes : culture générale (36h), spécialisation scientifique (24h), formation professionnelle (36h). Ces formations sont organisées dans le cadre du PRES ou des collèges doctoraux de site. Du fait qu'elles se déroulent principalement sur les sites de Limoges et Poitiers, les doctorants relevant du site de La Rochelle ont des difficultés à participer à ces formations à cause des distances relativement importantes.

Par ailleurs, il semble que le PRES et ses universités n'envisagent pas d'organiser à nouveau des doctoriales (dernière session : La Rochelle, 2009).

- Ouvertures nationale et internationale :

Le taux de doctorants issus de masters nationaux extérieurs aux établissements porteurs de l'ED est faible (21 %). Dans le même ordre d'idée, 13 % des doctorants sont issus de masters étrangers, la répartition n'étant pas précisée. Le taux de thèses en cotutelle est également faible (de l'ordre de 8 %). L'école doctorale devra conduire une réflexion approfondie visant à renforcer sérieusement sa visibilité nationale et internationale.

- Projet :

Le positionnement scientifique de l'ED défini lors de sa mise en place en septembre 2009 ne sera pas significativement modifié pour le prochain contrat quadriennal. La principale évolution proposée concerne un renforcement de la visibilité des mathématiques, avec comme conséquence une modification de l'intitulé de l'ED : « Sciences et ingénierie pour l'information, mathématiques » (S2IM).

L'équipe de direction sera maintenue ainsi que l'organisation générale du fonctionnement de l'ED. Cela concerne en particulier le rôle des différentes commissions exécutives pour le recrutement des doctorants ou leur suivi scientifique. Cependant, le suivi personnel ne doit pas être négligé.

L'école doctorale souhaite impliquer de façon plus importante les doctorants dans son fonctionnement.

La volonté de renforcer la politique d'ouverture internationale est affichée.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 524
« BioSanté »
de l'Université de Limoges



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Jean-Paul DESSAINT, Université Lille 2

Experts :

Mme Catherine LACOMBE, Hôpital Cochin

M. Jochen LANG, Université Bordeaux 1

M. Xavier PY, Université de Perpignan

Mme Céline RICHEZ, Jeune docteur, AFSSAPS

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Bruno CARDINAUD



Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale (ED) 524 est la seule existante dans le domaine de la biologie, médecine et santé pour les deux régions Limousin et Poitou-Charentes, avec une articulation possible pour les aspects santé/environnement avec l'ED 523 « Gay Lussac ».

L'ED a été constituée en décembre 2008 dans le cadre du PRES Limousin - Poitou Charente (PRES LPC), par recombinaison d'écoles doctorales pluri-thématiques de sites, et en s'adossant à l'ensemble des unités de recherche labellisées en biologie-santé des deux sites et aux universités de Poitiers et de Limoges. Les premiers recrutements de doctorants sous la responsabilité de l'ED 524 sont encore récents (année universitaire 2009-2010).

Les champs disciplinaires couverts par l'ED sont la génomique et la génétique moléculaire, les aspects moléculaires et cellulaires de la biologie, l'immunologie, l'onco-hématologie et l'infectiologie, les neurosciences, la pharmacologie et les sciences du médicament, les études précliniques, la transplantation expérimentale, et les sciences et techniques des activités physiques et sportives (qui vont disparaître par non reconduction de l'unité de recherche correspondante).

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
125	210	2,5	4,8	25 (données au 06/2010)	44 (43 pour les thèses financées)	5 (dont 4 praticiens hospitaliers)	74 %	0%	26 %

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	61,11 %	56,25 %	88,00 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	0,00 %	3,13 %	4,00 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	38,89 %	31,25 %	8,00 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	33,33 %	15,6 3%	40,00 %
Taux de réponse	100,00 %	96,88 %	100,00 %



Remarque : ces données sont celles des docteurs en biologie-santé formés avant la recombinaison des ED.

Bilan de l'évaluation

● Appréciation globale :

L'ED 524 a été constituée en décembre 2008, par recombinaison d'écoles doctorales pluri-thématiques de site. Elle s'adosse à l'ensemble des 15 unités de recherche labellisées en biologie-santé des deux sites et universités de Poitiers et de Limoges.

Les premiers recrutements de doctorants de l'ED 524 datent de l'année universitaire 2009-2010. La politique de formation et de suivi des thèses mise en place n'a donc pas encore pu se concrétiser dans la durée, l'ED ayant « hérité » des doctorants recrutés et suivis selon les dispositions adoptées avant sa création.

L'équipe de direction et le conseil de l'ED veillent à la coordination et la concertation entre les deux sites, mais doivent faire face à des politiques de fléchage des financements de thèse définies au niveau des universités ou d'un IFR (Institut génomique, environnement, immunité, santé et thérapeutiques ou GEIST, site Limoges), selon des calendriers et des modalités différents entre les sites de Limoges et de Poitiers. De ce fait, l'ED n'intervient pas directement dans le choix des doctorants retenus :

- Pour le site de Limoges, l'ED délègue l'audition et le classement des candidats (environ 2 candidats par sujet) à des sous-jurys constitués de membres des unités de recherche (dont le directeur de thèse potentiel),
- Pour le site de Poitiers, l'ED valide une pré-attribution nominative avant que les résultats du master soient connus.

D'autre part les exigences liées aux financements par les conseils régionaux et les politiques non coordonnées des deux universités entraînent des disparités entre les sites, empêchant l'organisation par l'ED d'un concours commun pour l'ensemble des candidatures sur contrat doctoral ou financement régional potentiel.

Les modalités adoptées à Limoges pour les financements par le Conseil Régional s'opposent en outre à la formation à l'enseignement supérieur (ex monitorat) des doctorants durant les deux premières années d'inscription, ce qui les défavorise dans la perspective d'un projet professionnel tourné vers l'enseignement supérieur, puisque la 3ème année, durant laquelle cette possibilité leur devient accessible, est généralement très chargée par la rédaction des publications et celle de la thèse.

Le suivi des doctorants ne porte que sur les conditions de déroulement de la thèse et non sur la faisabilité et les éventuelles réorientations scientifiques sur les 3 ans de la durée normale du doctorat, faute d'un véritable comité de suivi des thèses.

● Points forts :

- L'équipe de direction œuvre pour harmoniser le fonctionnement entre les deux sites et mutualiser les moyens au niveau de chaque site.
- L'offre de formation thématique, coordonnée entre les deux sites, et l'offre de formation professionnalisante, mutualisée au niveau des collèges de sites, sont appréciées par les doctorants.
- Toutes les thèses sont financées, avec un minimum à 900 € retenu en 2010 pour les doctorants étrangers financés par leur pays.
- Il existe une forte cohérence thématique et un adossement scientifique constitué de 15 unités de recherche dont 5 UMR, 7 EA, 1 ERI et 2 CIC. La structuration en IFR (GEIST) à Limoges, en cours de réalisation à Poitiers, accroît le potentiel de collaborations scientifiques entre laboratoires et entre sites (une thèse est d'ailleurs en cours entre les 2 sites).



- Le niveau des publications des docteurs formés au sein de l'ED est globalement élevé.
- Les appréciations des doctorants que le comité a rencontrés, concernant les formations proposées par l'ED, sont positives.
- Points faibles :
 - La disparité des procédures d'attribution des financements « publics », due à des politiques non coordonnées des universités et des conseils régionaux, est regrettable.
 - Les jurys très locaux, et proches des instances locales de pilotage de la recherche, ne permettent pas de garantir la transparence des procédures d'interclassement des candidats. De plus, les procédures et jurys sont différents à Poitiers et à Limoges.
 - Il existe une disparité au niveau des bourses attribuées par les universités sur financements par les deux conseils régionaux, avec pour Poitiers un montant plus faible et sans charges pour les deux premières années (ce qui interdit l'accès au monitorat ou son équivalent). A cette disparité est associé le fait que les étudiants subissent le mode de financement du sujet de thèse sur lequel ils ont postulé, sans qu'ils en aient été explicitement avertis.
 - Les taux d'encadrement et durées des thèses financées sont encore trop élevés.
 - Il n'existe ni de véritable comité de suivi des thèses, ni de procédure de suivi uniforme sur l'ensemble de l'ED.
 - L'attractivité et l'ouverture internationales sont encore faibles, malgré des facilités de financement par l'ED, les collèges et le PRES.
 - Il manque une procédure définie d'auto-évaluation.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable que le PRES Limousin Poitou-Charente permette une harmonisation entre les deux universités et la politique de soutien à la formation à la recherche des deux conseils régionaux.

Les deux universités de Limoges et Poitiers devraient permettre à cette ED, qui a fait de louables efforts pour coordonner ses actions entre les deux sites, d'avoir une plus grande autonomie.

L'ED est encore trop tributaire des décisions locales prises au niveau des deux universités auxquelles elle est adossée, de la Fédération de recherche « GEIST » de Limoges, des deux collèges de site et des politiques de soutien à la recherche des deux Conseils Régionaux. Elle doit progresser dans la cohérence de ses procédures de recrutement et de suivi des doctorants, en supprimant les disparités actuelles entre les deux sites, en s'appuyant sur la qualité de son offre de formation doctorale, les possibilités d'interaction entre unités de recherche localisées sur Limoges et Poitiers et les possibilités de soutien à la mobilité internationale.



Les universités et le PRES LPC pourraient inciter les deux conseils régionaux à accepter de proposer des modalités de financement compatibles avec les exigences d'une formation doctorale homogène, notamment en termes de calendrier d'attribution et de possibilités d'initiation à l'enseignement supérieur.

L'ED devrait pouvoir afficher des sujets de thèses (conformes aux politiques scientifiques des établissements) mais dont le fléchage ne devrait pas être prédéfini, afin qu'un véritable jury d'audition puisse évaluer les candidatures selon des critères homogènes quels que soient le site et la nature des financements (MESR, ou Conseils Régionaux).

Il serait positif que l'ED utilise mieux les compétences locales et celles d'auditeurs externes pour évaluer la faisabilité des sujets de thèse proposés dans un délai limité à 3 ans, et encourage les éventuelles réorientations en fonction des résultats déjà acquis ou restant à acquérir, par la mise en place de comités de suivi des thèses.

Une politique de communication et un appui spécifique seraient probablement à même de faire accepter l'autonomie de l'ED pour qu'elle puisse exercer l'ensemble de ses missions spécifiques, en conformité avec l'arrêté régissant la formation doctorale.

Pour encourager la participation des enseignants-chercheurs aux formations thématiques organisées par l'ED, les établissements devraient prendre en compte ces participations dans le calcul des charges d'enseignement statutaires.

L'ED devrait aussi pouvoir s'appuyer sur une association commune des doctorants qui n'existe actuellement que sur le site de Limoges.

Enfin, les établissements devraient s'associer pour augmenter significativement la dotation de l'ED, de façon à ce qu'elle puisse être plus réactive et financer une politique ambitieuse vis-à-vis de ses doctorants.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'ED est gérée par une directrice (Limoges) et un directeur adjoint (Poitiers), assistés par deux secrétaires partagées ; des locaux sont mutualisés avec les autres ED et les collèges doctoraux de chaque site. Le conseil est conforme à l'arrêté d'août 2006, avec trois réunions annuelles en alternance à Limoges et Poitiers, et une composition équilibrée entre les 2 sites. Le bureau, composé de la directrice et du directeur adjoint, se réunit très régulièrement malgré la distance entre les 2 villes.

L'essentiel des communications au sein de l'ED se fait par messages électroniques. Le site internet actuel est en français et hébergé par l'Université de Poitiers, mais administré conjointement par les secrétaires de 2 sites. Sa traduction en anglais et portugais est en cours.

L'ED ne fait pas état d'un budget propre et n'a pas encore pu acquérir sa pleine autonomie vis-à-vis des universités et de l'IFR GEIST.

La charte de thèse est commune au 8 ED du PRES. Elle devrait être complétée par un règlement intérieur ou une annexe spécifiant les critères propres à l'ED (taux d'encadrement, durée des thèses pour les doctorants qui n'ont pas d'activités professionnelles et nécessité d'un financement assuré jusqu'à la soutenance si celle-ci doit être retardée au-delà de 36 mois).

Il existe une procédure de « suspension » des inscriptions en thèse pour les doctorants salariés, en dehors du cas des arrêts maladie ou congé parental, qui n'est pas conforme à l'obligation d'inscription annuelle des doctorants.

La liste limitative des sujets de thèse finançables (contrat doctoral ou CDD région) est laissée à l'initiative des universités, des unités de recherche, et de l'IFR GEIST à Limoges : après publication des sujets retenus par les instances précitées et présélection des candidatures par les unités de recherche, les candidats sont auditionnés par 3 sous-jurys comprenant des membres extérieurs au laboratoire d'accueil (dont les membres du conseil d'ED) et le futur directeur de thèse. Les candidats peuvent postuler sur plusieurs sujets (4 au maximum). Les critères sont la qualité et la motivation du candidat, l'adéquation de sa formation avec le sujet, ainsi qu'une appréciation générale donnée par le jury ; il n'y a pas d'argumentation du projet de thèse. Pour Poitiers, la politique du Conseil Régional (qui finance



en moyenne 4 nouvelles thèses chaque année, parmi lesquelles 50 % qui concernent la thématique « croissance verte-développement durable ») contraint à l'adoption d'une procédure en 2 temps : avant les résultats des masters, les candidats sont identifiés en fonction des sujets prioritaires « croissance verte-développement durable », qui sont eux-mêmes interclassés avec les sujets de l'ED 523 Gay-Lussac « Sciences pour l'environnement »; l'ED BioSanté propose ensuite une liste nominative qui sera validée après l'obtention des masters (sujets « croissance verte, développement durable ») ou du rang de classement au master (pour les autres sujets retenus par l'Université de Poitiers).

Les politiques distinctes de chaque site ne permettent donc pas à l'ED de présenter une offre de thèses visible et soumise à un concours, selon des modalités identiques pour ses futurs doctorants. L'ED en tant que telle n'a pas la pleine responsabilité de départager les candidats.

Une association des doctorants des ED Gay Lussac et Biosanté existe sur le site de Poitiers, qui informe également les étudiants en master recherche sur le doctorat. Il n'existe pas d'association à Limoges. Un renforcement des échanges avec l'association de doctorants, idéalement commune aux deux sites, permettrait d'augmenter le sentiment d'appartenance des jeunes chercheurs à leur ED et aux étudiants d'être mieux informés sur le bon déroulement des formations et la préparation de « l'après-thèse ».

- Bilan quantitatif :

L'école doctorale s'appuie sur 210 chercheurs/enseignants-chercheurs (parmi lesquels 134 titulaires d'une HDR) et a actuellement 125 doctorants inscrits (57 % à Limoges avec une moyenne de 12 par unité, plus concentrés à Poitiers où 2 UMR accueillent plus de la moitié des doctorants de ce site).

L'attractivité au niveau national est importante puisque 54 % des inscrits sont issus d'autres masters français (contre 37 % de recrutement local). Concernant l'international, on relève que 7 % des inscrits ont passé leur master à l'étranger et que 6 % des thèses sont réalisées en cotutelle avec une université non française.

La durée moyenne des thèses est de 44 mois, (43 mois pour les thèses financées). Plus précisément, les extrêmes sont 26 et 63 mois, et la médiane 39,8 mois. Seulement 52 % des doctorants financés soutiennent dans les 40 mois, et 28 % après plus de 4 ans. La durée des thèses n'est pas très différente entre les doctorants financés et ceux qui exercent en parallèle une activité salariée. Cette durée devrait pouvoir être réduite grâce à une politique de suivi annuel des doctorants. Actuellement, le suivi assuré par la direction de l'ED n'évalue pas la faisabilité des sujets des thèses en fonction d'un échéancier à 36 mois, ni l'éventuelle nécessité d'une réorientation ou resserrement des objectifs initiaux, ce que seraient les objectifs d'un véritable comité de suivi des thèses.

- Encadrement et suivi :

Le taux moyen d'encadrement actuel est de 2,5 ; le taux d'encadrement est limité à 3 par HDR (6 en cas de co-encadrements). Des directeurs non HDR sont admis, mais les co-encadrements ne devraient pas figurer dans les statistiques de taux d'encadrement, où des pourcentages de co-encadrement à 10 % sont admis. Le pourcentage de (co)-encadrement devrait être soit de 50 %, soit de 100 % afin d'offrir au doctorant une direction bien identifiée.

Concernant le suivi, un rapport d'activité avec avis motivé du directeur de thèse est rédigé à la fin de la 1^{ère} année ; en 2^{ème} année, le doctorant et son directeur de thèse s'entretiennent (ensemble puis individuellement) avec deux membres du conseil de l'ED, le directeur et le co-directeur de l'ED. Un rapport d'activité avec avis motivé du directeur de thèse précise l'échéance de soutenance (nécessité d'une publication acceptée ou soumise) ou l'argumentaire pour une 4^{ème} année (avec remise d'un pré-manuscrit de thèse et de l'assurance de financement).

Les informations fournies dans le dossier indiquent que le suivi porte essentiellement sur la relation doctorant - directeur(s) de thèse et n'évalue pas la faisabilité du projet initial avec une échéance à 3 ans, ni le besoin d'une éventuelle réorientation ou resserrement des objectifs, en fonction des acquis ou du retard pris dans l'échéancier.

Les prolongations en 5^{ème} année ne sont acceptées qu'en cas d'interruption pour maladie ou d'activité salariée (cinq prolongations en 5^{ème}-7^{ème} années, dont quatre salariés). Les très rares abandons concernent des médecins qui s'orientent vers une carrière pour laquelle la formation à la recherche n'est pas indispensable.

Le projet indique qu'une exigence de publication acceptée avant soutenance va être instaurée, mais cela n'empêche pas que la grande majorité des doctorants/docteurs des dernières années ait publié au moins une fois dans des revues internationales à comité de lecture (pas nécessairement en 1^{er} signataire).



Les efforts de transversalités Limoges-Poitiers se concrétisent par une thèse réalisée entre deux unités situées à Limoges et Poitiers.

- Financement des thèses :

L'ED impose la signature d'un contrat doctoral ou d'un contrat de travail entre le doctorant et l'établissement public ou la société qui (co)finance.

Il est noté une disparité des montants des financements, avec des financements du Conseil Régional inférieurs au plancher des contrats doctoraux et qui ne permettent pas aux doctorants d'enseigner durant leurs deux premières années.

Le minimum requis pour les financements d'origine étrangère est >600 € par mois (d'après le site internet), passé à >900 € en 2010. Un(e) doctorant(e) titulaire d'une bourse d'un montant de 900 € reste précaire, notamment vis-à-vis de l'évolution du statut du doctorant, qui n'est plus considéré comme un étudiant, mais comme un jeune chercheur.

Il est constaté un doublement du nombre d'allocations MESR et organismes de 2008 (10+3) à 2009 (22+8), avec 71 % des thèses financées en 2009-2010 (dont 18 % MESR, 14 % Région, 8 % Organismes, 12 % MAE ou financement étranger, 3 % CIFRE, et 14 % Conseils régionaux). Il ne peut y avoir d'inscription sans financement ou activité salariée, mais 5 % de doctorants sont en fin de financement pour les derniers mois (fin d'année civile) avant soutenance. Un financement acquis est exigé en cas de prolongation en 4ème année.

- Formation :

Les doctorants et les directeurs de thèse assistent obligatoirement à une réunion de rentrée. Chaque doctorant établit en 1ère année un plan de formation (minimum de 100 h) dont 45 h de formations scientifiques, 20 à 40 h de formations professionnalisantes, et la participation à un colloque national ou international, colloque durant lequel il (elle) doit présenter une communication affichée ou orale, avec possibilité de soutien financier de l'ED.

Les formations scientifiques spécialisées consistent en des séminaires résidentiels de 15 h proposés conjointement par les équipes d'accueil de Limoges et de Poitiers, avec intervention de conférenciers extérieurs dont certains de l'industrie privée (thèmes : immunologie et infection, pharmacologie et sciences du médicament, biostatistiques). Ces formations sont appréciées par les doctorants. D'autres formations sont mutualisées entre les ED 523 et 524. Un séminaire annuel des doctorants n'a lieu qu'au sein de l'IFR GEIST de Limoges.

En pratique, trois séminaires résidentiels sont proposés chaque année, parmi lesquels un séminaire « statistique en biologie santé ». Vu l'importance que revêt une formation en statistiques, ce module pourrait être organisé à part, afin de permettre conjointement l'accès aux autres modules thématiques.

Des formations sont mutualisées depuis 2009 par l'entremise des collèges doctoraux de site : formation professionnelle, visites d'entreprises, préparation du nouveau chapitre de thèse (NCT : 31 sur la période 2007-2010). Ces formations sont appréciées des doctorants, qui organisent de plus une doctorale pour des doctorants de 2ème année (une en 2009, une autre prévue en 2011). Plusieurs actions d'incitation à la mobilité nationale (congrès) et internationale (congrès, séjours dans des laboratoires) ont été financées par les régions. Un seul contrat « doctorant conseil » a pu être établi. Les collèges doctoraux organisent sur les deux sites des rencontres avec les entreprises et des associations. L'ED souhaite que la structuration et les modes de fonctionnement des collèges doctoraux de site soient mieux harmonisés.

L'ED ne fournit pas d'informations aux doctorants sur l' « après-thèse ».

La formation à l'enseignement supérieur est assurée par le CIES jusqu'en 2011 et sera remplacée par une structure transversale à l'échelle du PRES et gérée par les collèges de sites. Cependant, les possibilités d'accès au monitorat (ou son équivalent dans le cadre d'un contrat doctoral) sont exclues en 1^{ère} et 2^{ème} années dans le cas des doctorants de Limoges financés par le Conseil Régional du Limousin, ce qui les pénalise si leur projet professionnel concerne l'enseignement supérieur.



- Ouvertures nationale et internationale :

La formation de l'ED 524 est attractive puisque la moitié des inscrits a obtenu un master hors régions.

En dépit des possibilités d'aide au financement par l'ED et les collèges de site, on ne relève que 4 cotutelles sur le dernier quadriennal (Uruguay, Maroc et Italie) ; 8 cotutelles sont en cours.

Il existe un soutien financier à la mobilité des doctorants pour participer à des colloques, congrès, séminaires et stages en France et à l'étranger. Ce soutien est proposé par la Région Limousin (appel à candidature annuel), par le collège de site ou encore par l'ED 524. Douze doctorants ont pu bénéficier de ces financements. Un programme vise à mettre en place des coopérations pérennes par des séjours de relativement longue durée dans des laboratoires internationaux.

- Projet :

Le projet est de reconduire la structure actuelle, avec :

- Une optimisation du site Web (communication renforcée, traductions en anglais et en portugais).
- La volonté de ramener la durée de thèse à environ 40 mois et de renforcer les critères d'autorisation de soutenance (2 articles publiés ou acceptés, dont un en 1^{er} auteur).
- Une amélioration de l'attractivité internationale, en s'appuyant sur les possibilités offertes par le PRES (aides à la mobilité pour les jurys de cotutelle, complément de financement des doctorants étrangers, prise en charge des séjours des doctorants de quelques mois à l'étranger).

Une diminution de la limite du taux d'encadrement n'est pas évoquée.

L'adossé recherche de l'ED 524 va connaître quelques modifications : disparition de la thématique activités physiques et sportives, restructurations d'unités de recherche, émergence de nouveaux laboratoires (les demandes de créations de 2 UMR et 3 EA ont été faites), impliquant l'introduction de nouvelles thématiques en santé (activité physique pour l'autonomie à domicile) et de programmes inter-sites (transplantation expérimentale s'appuyant sur la plateforme IBISA de l'INRA à Surgères, neurologie, onco-hématologie, chimie du médicament). Enfin, un projet d'ouverture à La Rochelle, 3ème site du PRES, est indiqué. In fine, l'ED 524 disposera d'un potentiel de 285 chercheurs/enseignants-chercheurs dont 189 HDR.

L'équipe de direction de l'ED 524 souhaite également renforcer les coopérations avec l'ED 523 Gay-Lussac, en particulier sur l'interface chimie-biologie en chimie du médicament. Un rapprochement avec l'Université de Tours est prévu (pour les thématiques : transplantation, immunologie et neurosciences), avec le projet de rendre les formations scientifiques accessibles aux ED du PRES Orléans-Tours.

La mise en place de comités de suivi des thèses dès la 1ère année permettrait à l'ED de suivre la progression des doctorants, en s'assurant de la faisabilité du projet et des éventuelles réorientations dans le cadre d'un échéancier sur 3 ans.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°526
« Sociétés et Organisations »
de l'Université de Limoges



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

Mme Yvette VEYRET, Université de Paris Ouest
nanterre La défense (Paris 10)

Experts :

M. Michel CHAROLLES, Université Paris 3

M. Dominique DARBON, IEP Bordeaux

M. Henri OBERDORFF, Université de Grenoble Pierre
Mendès France

M. Périg BOUJU, Doctorant, Université de Rennes 2

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jacques de MAILLARD

Présentation de l'école doctorale

L'ED 526 est récente, elle est issue de la constitution du PRES Poitiers, Limoges, La Rochelle. Depuis 2009, l'ED n°526 « sociétés et organisations » est co accréditée dans le cadre du PRES Limousin-Poitou-Charentes regroupant cinq établissements (trois universités et deux écoles d'ingénieurs) sur les sites de Limoges, Poitiers et La Rochelle, le site de rattachement se situant à Limoges.

Cette ED est multidisciplinaire : géographie, droit, sciences économiques, sciences de gestion, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sociologie, linguistique, sciences de la communication

Indicateurs

1 – ● Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon ***	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
2007/167	137	2,4	10	36	60	4 %	En 2010 61 soit 58 %	4 soit 0,3%	0
2008/158				22	57	10 %			
2009/164				16	60	0 %			
2010/154				20	61	0 %			

***Il s'agit des abandons déclarés par les doctorants bien que cene soit pas précisé dans le document

2 – ● Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	21,43 %	39,13 %	36,11 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	14,29 %	26,09 %	2,78 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	7,14 %	17,39 %	19,44 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	NR	NR	11,11 %
Taux de réponse	42,86 %	82,61 %	63,89 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette ED se situe dans le PRES Limousin, Poitou-Charentes qui regroupe cinq établissements (trois universités, deux écoles d'ingénieurs) sur les sites de Limoges, Poitiers, La Rochelle. L'ED SORG est l'une des huit ED créées en 2009, par regroupement d'un certain nombre de laboratoires. Ce regroupement a été réalisé dans le cadre de la mise en place du PRES

L'ED SORG est co-accréditée avec les universités de Poitiers et de La Rochelle. Le périmètre que recouvre cette ED est vaste, il comprend 8 laboratoires dont deux UMR (Geolab (6042) co-accrédité avec l'Université de Clermont-Ferrand, et Migrinter (6588)) et 6 EA (LAPE Laboratoire d'analyse et prospective économique, CREOP Centre de recherches sur l'entreprise, les organisations et le patrimoine, CRIEF Centre de recherche sur l'intégration économique et financière, GRESCO Groupe de recherches et d'études sociologiques du centre ouest, CEREGE centre de recherche en gestion, ICOTEM Identité et connaissance des territoires et des environnements en mutation). Autrement dit, le nombre de disciplines impliqués est élevé et la cohérence de l'ensemble est difficile à établir, comme le montre la variété des diplômes de doctorat délivrés dans un nombre élevé de spécialités : géographie, droit privé, sciences économiques, sciences de gestion, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sociologie, linguistique, sciences de la communication. La cohérence et la gouvernance d'ensemble sont d'autant plus difficile à organiser qu'à la dispersion disciplinaire et thématique s'ajoute l'éclatement sur trois sites, ce qui limite nécessairement les occasions de confrontations et de travail en commun.

- Points forts :

- L'adossement scientifique.
- La durée des thèses, qui semble diminuer ou, à tout le moins, qui devrait le faire nettement dans les années à venir.
- Un financement important.
- Le taux de placement des docteurs.
- Des doctorants dynamiques, très motivés.

- Points faibles :

- L'hétérogénéité de l'ED rend difficile l'élaboration d'une « culture commune d'ED ». L'ED semble être davantage un organe de gestion qu'une entité capable d'impulser une dynamique de recherche, une réflexion pour une qualité maximale des docteurs.
- L'autonomie de l'ED n'est pas clairement assurée, ceci traduisant plus généralement un positionnement assez ambigu à l'égard des autres dispositifs de l'Université de Limoges.
- La forte hétérogénéité de l'ED SORG rend difficile sa gestion et réduit sa visibilité scientifique. Sa visibilité extérieure insuffisante.
- Certaines disparités apparaissent entre les équipes dont le poids et le nombre de doctorants sont très variables.
- La collaboration entre équipes semble encore très réduite, peut-être en raison de la création récente de l'ED.
- Les ouvertures nationale et internationale, bien qu'existantes, peuvent encore être développées.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) :A
 - Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) :B
 - Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) :A
 - Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) :B
- Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Recommandations pour l'établissement

La direction de l'ED SORG doit organiser une meilleure visibilité extérieure et une meilleure lisibilité pour les doctorants eux-mêmes et notamment pour les étudiants étrangers.

Les structures récemment mises en place au sein des trois universités, ou transversalement à celles-ci, semblent parfois complexifier un peu plus des montages déjà difficiles à percevoir.

L'équipe de direction devrait identifier les besoins plus encore qu'elle ne le fait, les valider et transformer cela en actions opérationnelles.

Les choix de formation émanant de l'ED doivent être largement impulsés par la direction, en relation avec la demande professionnelle, avec le souci de pluridisciplinarité adaptée toutefois aux attentes des doctorants, souvent désireux d'être au plus près de leurs préoccupations doctorales.

Une clarification de la position de l'ED SORG dans le dispositif institutionnel de l'université et dans le groupe des ED du site est nécessaire. Alors que ses résultats en termes de financements de doctorants et de durée des thèses sont plutôt positifs, son positionnement institutionnel apparaît plus marginal que celui d'autres ED du PRES et est ressenti comme tel par les doctorants.

Créer une vraie synergie entre les laboratoires semble indispensable pour que se développe une culture de l'ED. En termes de financements, les universités doivent être attentives aux ED SHS et notamment à l'ED SORG afin de réduire les possibles inégalités qui pourraient exister avec les « sciences dures », notamment en ce qui concerne les allocations de recherche.

Parmi les formations délivrées par les ED, l'anglais adapté aux disciplines devrait être une priorité.

Une demande émanant des étudiants mérite d'être prise en compte : pour ceux qui souhaitent se consacrer au métier d'enseignants, une formation adaptée devrait être proposée qui soit cependant mieux ciblée que ne l'était la formation traditionnellement délivrée dans le cadre du CIES.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Trois personnes composent l'équipe de direction : le directeur et deux directeurs-adjoints qui représentent les deux autres universités co-accréditées. L'ED dispose d'un conseil qui comprend, outre les directeur et directeurs adjoints, 9 représentants des équipes de recherche, 4 personnalités du monde

scientifique et 4 personnalités du monde socio-économique, 1 représentant BIATOS et 5 représentants étudiants, 2 de Limoges, 2 de Poitiers et 1 de La Rochelle.

Le conseil se réunit 3 à 4 fois par an.

Depuis 2009, l'ED dispose à Limoges du quart de temps d'une secrétaire (qui se partage entre 4 ED), à Poitiers, une secrétaire se partage entre 3 ED, un autre est à temps partiel. Un ingénieur d'études recruté au titre du collège des écoles doctorales complète l'encadrement à Poitiers.

Trois secrétaires à La Rochelle s'occupent de 5 écoles doctorales co-accréditées dont l'ED SORG.

Les trois composantes disposent de locaux à Limoges, des bureaux, une salle de cours, une bibliothèque.

À Poitiers, l'ED est hébergée à la MSH, tandis qu'à La Rochelle les locaux sont mis à disposition par le collège doctoral.

L'ED dispose d'un site internet. En revanche, l'ED ne semble pas avoir d'autonomie budgétaire, ce qui ne peut que contribuer à réduire sa visibilité institutionnelle .

L'ED recrute les doctorants en étroite relation avec les équipes de recherche. Les équipes recrutent après un appel ciblé sur des thématiques considérées comme prioritaires. L'ED inscrit ensuite les candidats retenus, se prononce sur les équivalences et ratifie des cotutelles.

L'ensemble des financements alloués par l'Université de Limoges et par l'Université de Poitiers sont mutualisés sur chaque site. Pour obtenir une allocation de recherche ou un contrat, les candidats sont auditionnés dans chacun des sites, en présence du directeur de l'ED ou d'un directeur adjoint et des responsables de l'équipe de recherche concernée. L'ED dispose aussi d'un certain nombre de bourses de thèse régionales, existent aussi des contrats CIFRE.

Pourtant, le fait que le directeur de l'ED SORG ne dispose d'aucune autonomie financière a fortement surpris le comité de visite et l'a conduit à s'interroger sur les rapports entre le PRES, l'Université de Limoges, le collège doctoral et les laboratoires. La visibilité de cet empiement n'est pas évidente, celle de l'ED est encore à développer.

- Bilan quantitatif :

Cf. supra.

- Encadrement et suivi :

L'équipe récemment mise en place a effectué un effort notoire pour réduire le nombre de thèses par enseignant-chercheur, et pour limiter la durée des thèses. Le nombre moyen de doctorants par HDR est de 2,4 mais l'ED, dans un désir de reprendre à son compte les objectifs largement développés dans le PRES, place la limite maximale de thèse par enseignant-chercheur à 10.

La durée moyenne des thèses est, selon le tableau, d'environ 60 mois.

Des doctorales, qui semblent très appréciées par les étudiants, ont lieu tous les deux ans, de manière tournante, elles se dérouleront à Limoges en 2011.

Les données disponibles dans le rapport paraissent quelque peu fragiles. Avant que n'existe l'ED SORG, les données sont reprises des formations alors existantes et dont SORG a pris la suite. Il semble que la moitié des sortants durant cette période aient été recrutés dans l'enseignement supérieur et la recherche ; dans le secteur public autre que l'enseignement et la recherche, le chiffre s'élève à 18,8 %, 25 % ont rejoint le secteur privé sans que ces débouchés ne soient détaillés, ce qui aurait permis de connaître les fonctions et les rémunérations de ces docteurs. L'enquête effectuée pour obtenir ces informations a reçu une réponse émanant des 2/3 des étudiants contactés, on peut donc la considérer comme crédible. Cependant, la création récente de l'ED dans sa configuration actuelle, ne permet pas une évaluation rétrospective.

- Financement des thèses :

Les doctorants reçoivent des financements pour participation active à des colloques, conférences, ou autres formations, de 250 à 700 euros selon la distance, qui s'ajoutent à la somme allouée par le laboratoire de rattachement. Sans participation du laboratoire, l'ED ne finance pas.

Si l'on envisage la situation des doctorants par laboratoire, le dossier fourni apporte les données suivantes

	GEOLAB**	LAPE**	CREOP**	GRESKO Li GRESKO Po	CRIEF	CEREGE	ICOTEM	MIGRINTER
Alloc MESR	1	1	0	2+1	2	0	0	5
CIFRE	0	0	0	0+0	1	3	0	1
Alloc Conseil régional	2	5	2	3+0	1	0	1	5
Financement MAE et financement pour étranger	0	1	0	0+0	6	1	3	1
Financement par une entreprise	0	1	0	0+0	0	0	0	0
Contrat à durée déterminée associé à la thèse	1	3	2	2+0	1	3	0	1

- Formation :

L'ED semble bien adossée aux laboratoires, dont le poids est certes inégal, mais qui pour certains plus particulièrement, ont une visibilité ancienne et d'importance (Migrinter par exemple ou GEOLAB). Les laboratoires interviennent comme il se doit dans la formation des doctorants.

Dans le but de développer une culture d'école, les directeurs tentent de définir des thèmes transversaux, capables d'intéresser le plus grand nombre de doctorants. Ils ont donc arrêté, après consultation des doctorants, un thème transversal qui fera l'objet au mois de mai 2011 de plusieurs jours de travaux communs à tous les doctorants et qui portera sur la thématique du risque. Mais, dans l'ensemble, les propositions de formations transversales sont très faibles. La jeunesse de cette ED peut laisser espérer que la situation va s'améliorer au fil des années.

La direction insiste sur sa volonté de développer l'interdisciplinarité, elle a pour cela des projets autour de mots clés qui correspondent à autant de notions transversales (réseau, gouvernance...).

En dépit de l'organisation en réseau de cette ED multisite, chaque site envisage sa propre formation doctorale et une meilleure insertion entre les trois sites se heurte aux coûts de déplacement et au temps que celui-ci implique.

Le bon fonctionnement de l'ED doit beaucoup à l'investissement des doctorants, dynamiques et motivés, qui ont suggéré à l'équipe en place des types d'enseignements (notamment techniques) considérés par ces doctorants comme indispensables à leur formation. Les doctorants ont aussi réalisés eux-mêmes des enquêtes sur les attentes des doctorants. La demande des étudiants s'est traduite par l'instauration d'enseignements techniques (statistiques...) qui semblaient nécessaires à la plupart. Des doctorales, qui semblent très appréciées par les étudiants, ont lieu tous les deux ans, de manière tournante, elles se dérouleront à Limoges en 2011.

- Ouvertures nationale et internationale :

L'attractivité nationale est importante, notamment en relation avec la visibilité de certains laboratoires (Migrinter par exemple), il en est de même de l'attractivité internationale dont les co-tutelles sont un indicateur. 19 thèses seraient en co-tutelle en 2010, mais les chiffres fournis manquent parfois de précision.

- **Projet :**

La jeunesse de cette école doctorale, ainsi que des difficultés de communication relatives à la période d'évaluation de l'ED, expliquent que le dossier fourni se confonde largement avec le projet pour les années à venir. Les responsables insistent sur la volonté de réduire la durée des thèses, ils souhaitent développer une culture d'école.

Observations du président)



Offre de formation DOCTORAT 2012-2016

Recommandations générales formulées aux Ecoles Doctorales 521, 524 et 526

Les recommandations formulées par les comités d'évaluation des EDs 521 « Sciences et Ingénierie pour l'Information », 524 « Bio-Santé », 526 « Sociétés et Organisations » convergent vers la nécessité de renforcer la visibilité scientifique, nationale et internationale des EDs et leur autonomie dans l'organisation de leur programme d'actions (recrutement, formation, professionnalisation). L'Université de Limoges (UL) s'inscrit dans cette dynamique en prenant des mesures qui répondent à une politique d'harmonisation des procédures et des modes de financement avec les autres établissements du PRES LPC.

La participation des responsables des ED à la phase de classement des sujets de recherche financés par des supports institutionnels. L'objectif est alors de définir les priorités liées à la politique scientifique de l'établissement (*via* les instituts de recherche) tout en intégrant les critères portés par les EDs en matière d'encadrement des futurs doctorants et ceci dans le respect de la charte des thèses et du règlement intérieur. L'ED maintient par ailleurs bien évidemment son rôle de sélection des meilleurs candidats sur cet ensemble de sujets.

Dans une logique d'amélioration de la qualité des recrutements en doctorat, l'UL a choisi par l'intermédiaire de son Collège Doctoral de Site de soutenir chaque ED dans la mise en place de procédures transparentes de sélection et d'audition. Cette action, menée en 2010, est suivie d'un premier travail allant dans le sens d'une harmonisation des calendriers de recrutement entre l'UL et les autres universités. Il s'agit notamment d'anticiper la phase de sélection des candidats afin de préserver voire d'accroître la qualité scientifique des candidatures et d'atteindre un calendrier compatible avec l'organisation d'un concours commun aux différents sites de l'ED. Cette résolution sera appliquée au secteur SHS en 2012 puis à terme étendue aux autres secteurs.

La conversion des financements régionaux en contrats doctoraux est rendue possible depuis deux ans dans le cadre du contrat d'objectifs passé entre l'UL et la région Limousin. La prise de décision, confiée actuellement à chaque institut, est conditionnée par le vivier actuel de financements non institutionnels auxquels chaque institut peut prétendre et par les projets de structuration qu'il souhaite promouvoir. Cette conversion se traduit inévitablement par une réduction du nombre de financements institutionnels. Dans ce contexte, l'UL renforcera sa politique incitative et d'accompagnement des équipes de recherche dans le cadre de réponse aux grands appels d'offres nationaux et européens. Ces actions devront permettre à terme de diversifier les sources de financement et *de facto* de limiter les disparités de financement entre les 2 régions en incitant les conversions en contrats doctoraux.

Par ailleurs, l'UL a décidé en 2009 de créer un Collège Doctoral de Site (CDS) soit une structure en charge d'assurer l'opérationnalité des EDs. Ce service commun assure des missions supports qui lui sont confiées par les EDs (veille des procédures réglementaires et application, organisation des formations professionnelles, gestion du budget des EDs et du CDS). Le CDS est notamment force de proposition dans la mise en place d'actions visant à promouvoir l'internationalisation des EDs ou la valorisation du doctorat. Les moyens mis à disposition des EDs par l'UL *via* son CDS restent conséquents et vont bien au-delà d'un seul secrétariat partagé par les quatre EDs d'un secteur scientifique. Ainsi, plusieurs personnels au sein du CDS assurent des missions de gestion administratives nécessaires au bon fonctionnement des EDs : une IE pour l'organisation des séminaires thématiques, une administratrice chargée de la gestion administrative et budgétaire, trois assistantes de gestion pour la prise en charge des procédures d'inscription et de soutenance de thèse et d'HDR.

Remarques de l'ED n°521 « Sciences et Ingénierie pour l'Information (S2I) »

Les personnels et l'équipe de direction de l'école doctorale ED521 « Sciences et Ingénierie pour l'Information » tiennent tout d'abord à remercier le comité d'expertise de l'AERES pour l'évaluation de cette nouvelle école et les recommandations exprimées.

Nous avons pris bonne note de l'appréciation positive émise par le comité d'expertise, sur l'évolution récente de l'école et que nous nous efforcerons de conforter. En cela, les recommandations constructives du comité d'expertise nous seront d'une grande utilité.

Néanmoins, l'équipe de direction est consciente de l'ampleur de la tâche à mener pour la réussite de cette école en particulier au niveau de l'ouverture à l'international. D'ores et déjà un certain nombre d'actions ont été entreprises pour améliorer le fonctionnement et l'image de l'école avec notamment le dépôt d'un dossier *Erasmus Mundus Joint Doctorate* en avril dernier. D'autres actions sont en cours de validation comme l'écriture d'un règlement intérieur complétant la charte ou encore la mise au point d'une plateforme de formation à distance pour la diffusion des cours sur les différents sites.

Remarques de l'ED n°524 « Biologie-Santé »

Le rapport souligne avec justesse un certain nombre de difficultés que l'on peut attribuer à la mise en place en quelques mois d'une Ecole Doctorale demandée par le MESR suite à la création du PRES LPC en 2009. L'existence d'un PRES depuis seulement 2 ans, le poids des traditions des 2 sites universitaires expliquent en partie ces difficultés.

L'autonomie vis à vis des Universités et de leurs divers organes a été jugée insuffisante. Des progrès restent effectivement à faire. Cependant, il est à noter qu'à Poitiers les sujets sont sélectionnés collectivement par les scientifiques et sous couvert de l'ED en essayant de respecter au mieux la politique scientifique de l'établissement. La liste classée des sujets est établie par l'ED et proposée aux instances pour interclassement. Il y a donc là une autonomie qu'il convient de conserver, d'améliorer, et que l'Université de Limoges pourrait soutenir.

Le soutien du PRES aux actions d'internationalisation existe mais est à développer, sans que cela n'aboutisse à amputer les EDs d'un pan de leurs compétences.

Les modalités de financement par les Régions posent effectivement un problème d'homogénéisation. En effet, à Poitiers, tous les financements donnent lieu à l'établissement d'un contrat doctoral et donc éventuellement à un avenant d'enseignement ou de conseil. Ceci s'est fait au détriment du nombre de thèses financées. En revanche, à Limoges les financements octroyés par la Région ne permettent pas systématiquement la signature de contrats doctoraux car ils sont assujettis à un complément de financement apporté par l'Institut de Recherche. Il convient donc de trouver des solutions conduisant à l'établissement de contrats pour tous les doctorants, quelle que soit l'origine des financements. Ceci garantira une équité entre les différents doctorants.

Les modalités de recrutement sont effectivement à améliorer et ce travail est en cours. L'ensemble des EDs du PRES LPC met tout en œuvre avec les Universités pour que les modalités d'attribution des financements régionaux, en particulier de Poitou-Charentes, soient compatibles avec un concours unique. Certaines avancées viennent d'être obtenues avec l'établissement d'une liste de sujets non nominative, validée par la Région Poitou-Charentes, et l'ED organisera désormais une procédure de recrutement, mais pour l'instant seulement locale : pré-sélection des candidats par un comité comprenant les directeurs de thèse et de laboratoire, établissement d'un procès-verbal d'audition, puis attribution par le Conseil de l'ED des sujets aux candidats, validation par le CS de l'Université.

Les questions de la faisabilité des thèses, d'une éventuelle nécessité de réorientation d'un sujet sont pertinentes. Cela imposera de mettre en place à terme un comité de suivi de thèse composé d'experts extérieurs au PRES LPC.

La réduction du taux d'encadrement a fait l'objet d'un effort de l'ED important et nous nous rapprochons maintenant des taux observés nationalement. La durée des thèses financées est en diminution, la pression est forte sur les directeurs de thèses et les doctorants pour aboutir à moins de 40 mois.

Les informations relatives à l'après-thèse sont fournies par l'ED aux doctorants par délégation au Collège Doctoral de Site, particulièrement actif dans ce domaine. En particulier, les informations

propres à l'insertion professionnelle et l'état du marché du travail des docteurs sont transmises soit dans le cadre des journées de rentrée des doctorants, soit lors de séminaires transversaux de type doctoriales. Par ailleurs, les doctorants suivent plusieurs actions qui visent à mieux les préparer et les sensibiliser aux réalités du monde du travail comme celles qui concernent la préparation d'une candidature (rédaction de CV) ou des rencontres avec le monde de l'entreprise. Ces formations sont mentionnées d'ailleurs dans le rapport à un autre endroit. L'efficacité de la formation professionnelle est confirmée par le fait que le taux de placement est supérieur à 99 %, comme indiqué dans le rapport.

Remarques de l'ED n°526 « Sociétés et ORGganisation (SORG) »

Le conseil de l'école doctorale 526 remercie le comité d'expertise de l'AERES pour l'évaluation de cette nouvelle école ainsi que pour les recommandations exprimées. Celles-ci sont d'une grande utilité pour aboutir à un meilleur fonctionnement. Le conseil a bien compris que le comité a tenu compte de la jeunesse de cette structure dans son évaluation. Néanmoins, l'équipe est parfaitement consciente de l'ampleur de la tâche à mener (à travers les recommandations) pour que cette ED atteigne un fonctionnement optimal.

Ainsi, le problème de l'hétérogénéité de cette ED est soulevé. Sans le nier et plutôt que d'en faire un obstacle, le conseil souhaite faire de cette pluridisciplinarité un atout. Le challenge à relever réside dans le fait de faire travailler ensemble des secteurs qui n'en ont pas encore l'habitude et ainsi créer une culture ED et mettre en place des thématiques prioritaires ED. Il s'agit également de proposer aux doctorants des formations scientifiques de haut niveau auxquelles ils n'auraient pas pensé mais utiles dans le développement de leur pensée scientifique. Les différentes réunions du conseil visent à cela mais la difficulté est grande eu égard aux différentes cultures des trois universités. Cependant, des avancées sont à noter. La principale se trouve dans la définition des différentes formations thématiques inter sites qui sont envisagées. Plutôt que d'imposer des formations *a priori*, le conseil a recensé les demandes des étudiants. A la suite de cette recension, l'ED 526 peut déjà planifier plusieurs séminaires. Par ailleurs, le conseil de l'ED reste naturellement une instance organisationnelle de séminaires scientifiques. A travers ces réflexions, des collaborations inter laboratoires devraient se mettre en place.

En ce qui concerne la visibilité scientifique, que ce soit au niveau national ou au niveau international, elle ne se fera que par l'excellence des laboratoires. Or, il semble que, déjà, les laboratoires de l'ED recrutent leurs doctorants en dehors des masters locaux (y compris à l'étranger) à travers des appels d'offre nationaux. De la même manière, en matière d'internationalisation de la formation doctorale, des efforts sont consentis par les équipes d'accueil sous l'impulsion de l'ED comme le démontre le nombre important de co tutelles qui sont déjà engagées. L'objectif du prochain contrat réside dans le maintien de ces relations mais ambitionne également d'en développer d'autres afin de renforcer ce point. Des contacts sont déjà pris dans ce sens mais ne sont pas encore formalisés.

En conclusion, l'ED 526, en collaboration avec les laboratoires rattachés, souhaite mettre en place chaque année des thématiques prioritaires pour les futurs appels d'offre de financement.

=====